

PLAN DE SITUATION DRESSE POUR ENQUETE
DÉMOLITION DU BÂTIMENT ECA 1976
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SCOLAIRE DE 9 SALLES DE
CLASSE, 2 SALLES DE DÉGAGEMENT, UNE BIBLIOTHÈQUE
ET DES BUREAUX

Commune de Villeneuve

Lieu-dit : Sur la Tour Rouge

Adresses : Route de la Tour-Rouge 7a-7b
Rue des Narcisses 6/8a/8b

Coordonnées moyennes : 2°56'0"900 / 1°13'8"625
altitude : 375 m.

Zone d'affectation : zone de construction d'utilité publique

Limites des constructions : Alignement du 5.08.1958
Alignement du 23.02.1965
Alignement du 16.09.1972

Zone de danger : Inondations danger imprévisible (résiduel)

Secteur de protection des eaux : üB

Degré de sensibilité au bruit (adopté) : II

Note au recensement architectural : ECA 1388a et 1388b = note 5

Raccordements EC / EU : Aux collecteurs communaux

Mention : ---

Dérogation : A l'alignement du 23.02.1965

Particularité : ---

La réalisation du projet implique une mise à jour du plan RF



Av. Reller 42 | case postale 375 | 1800 Vevey 1 | 021 925 36 00
vevey@geo-solutions.ch
www.geo-solutions.ch



Vevey, le 8 mars 2024

Nicolas BORGEAUD
Ingénieur géomètre breveté

L' auteur du projet :

Parcelle n° 351

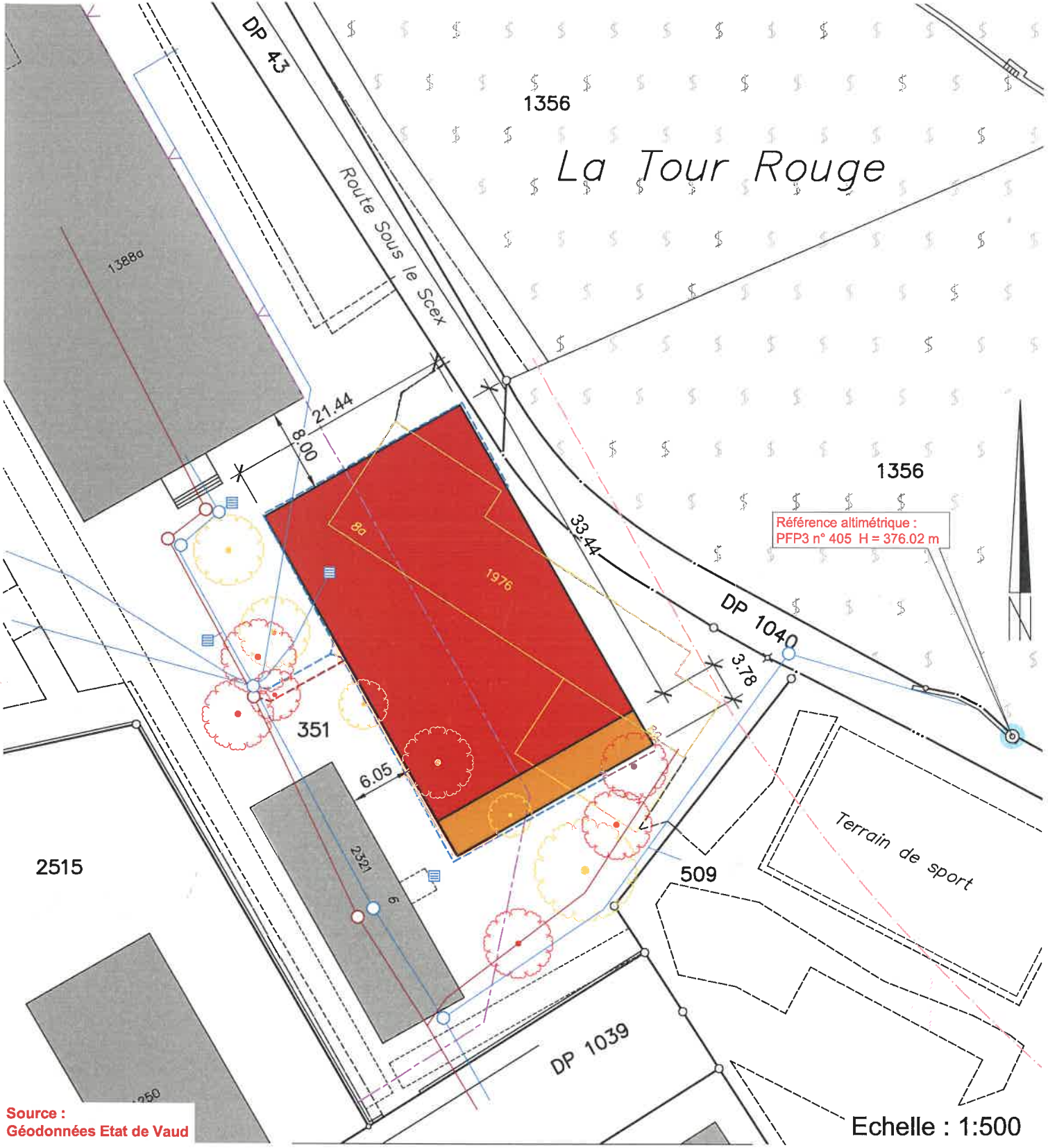
Selon feuillet RF en date du 21.02.2024

Bâtiments	3166 m²
Accès, place privée	5115 m²
Jardin	1553 m²
Total	9834 m²

Propriétaire : La Commune de Villeneuve

Propriétaires des parcelles voisines

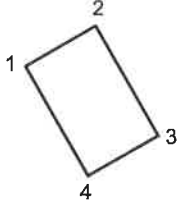
353	Raymond CLERC
355	Ian Léo NICOLET
359	René BONVIN
509	La Commune de Villeneuve
2514	Monique et Randal SESSAGESIMI
2515	e-mob S.A. Vionnaz



Source : Géodonnées Etat de Vaud

Servitude : aucune
Altitudes au terrain naturel (absolues) :
Référence altimétrique : PFP3 n° 405 H = 376.02 m

- 1 = 375.54 m
- 2 = 375.97 m
- 3 = dans bâtiment existant
- 4 = 375.50 m



Légende :

- bâtiment projeté
- couvert projeté
- arbres projetés
- bâtiment eca 1976 et couvert à démolir
- arbres à abattre
- EC existant
- EU existant
- EC projeté
- EU projeté

Détails : voir plans de l'architecte

POUR LES PROPRIETAIRES :

POUR LE PROMETTANT ACQUEREUR :

POUR L'ARCHITECTE :

POUR L'AUTORITE :

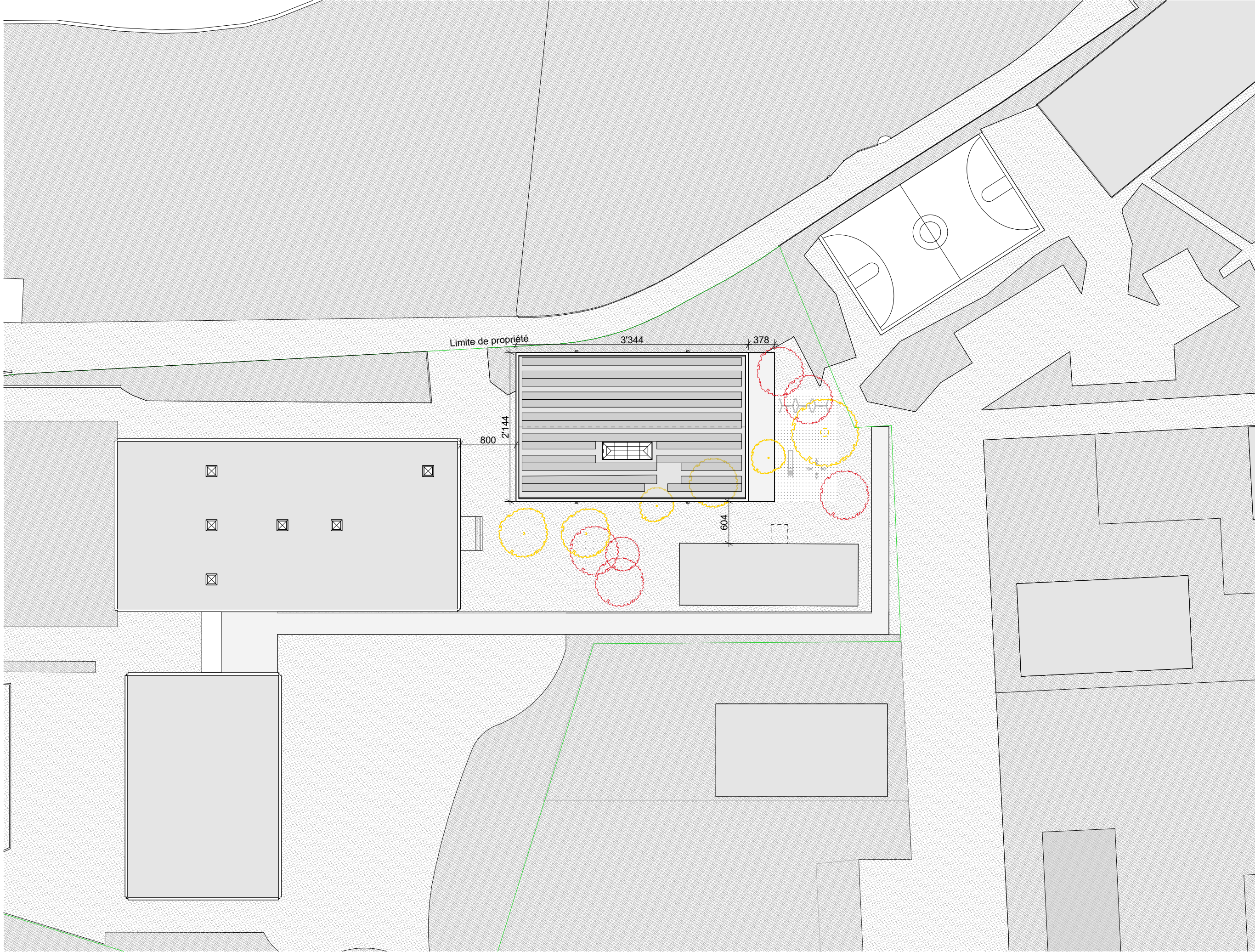


5m

1

0

1/100



POUR LES PROPRIETAIRES :

POUR LE PROMETTANT ACQUIREUR :

POUR L'ARCHITECTE :

POUR L'AUTORITE :

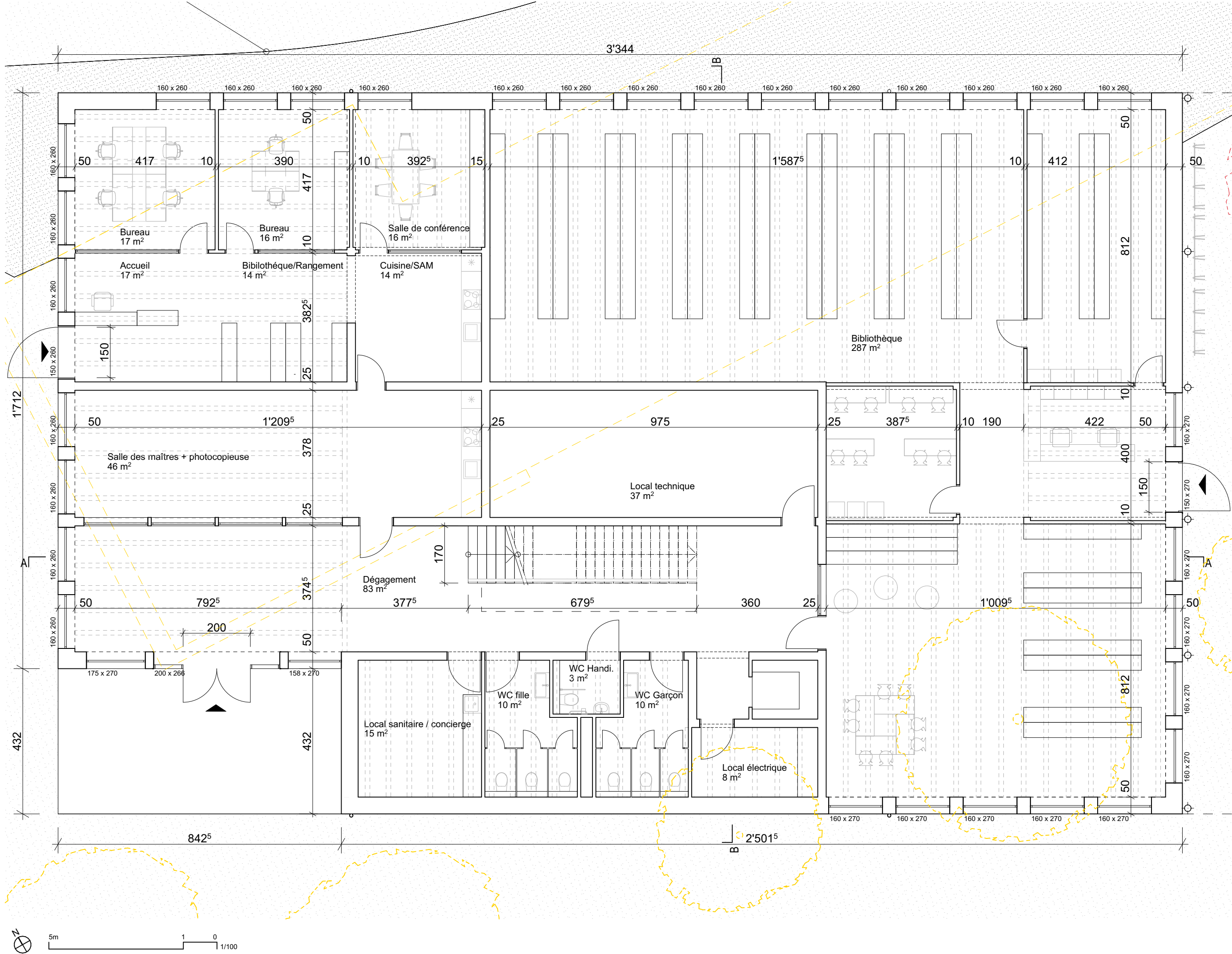


5m

1

0

1/100



POUR LES PROPRIETAIRES :

POUR LE PROMETTANT ACQUEREUR :

POUR L'ARCHITECTE :

POUR L'AUTORITE :

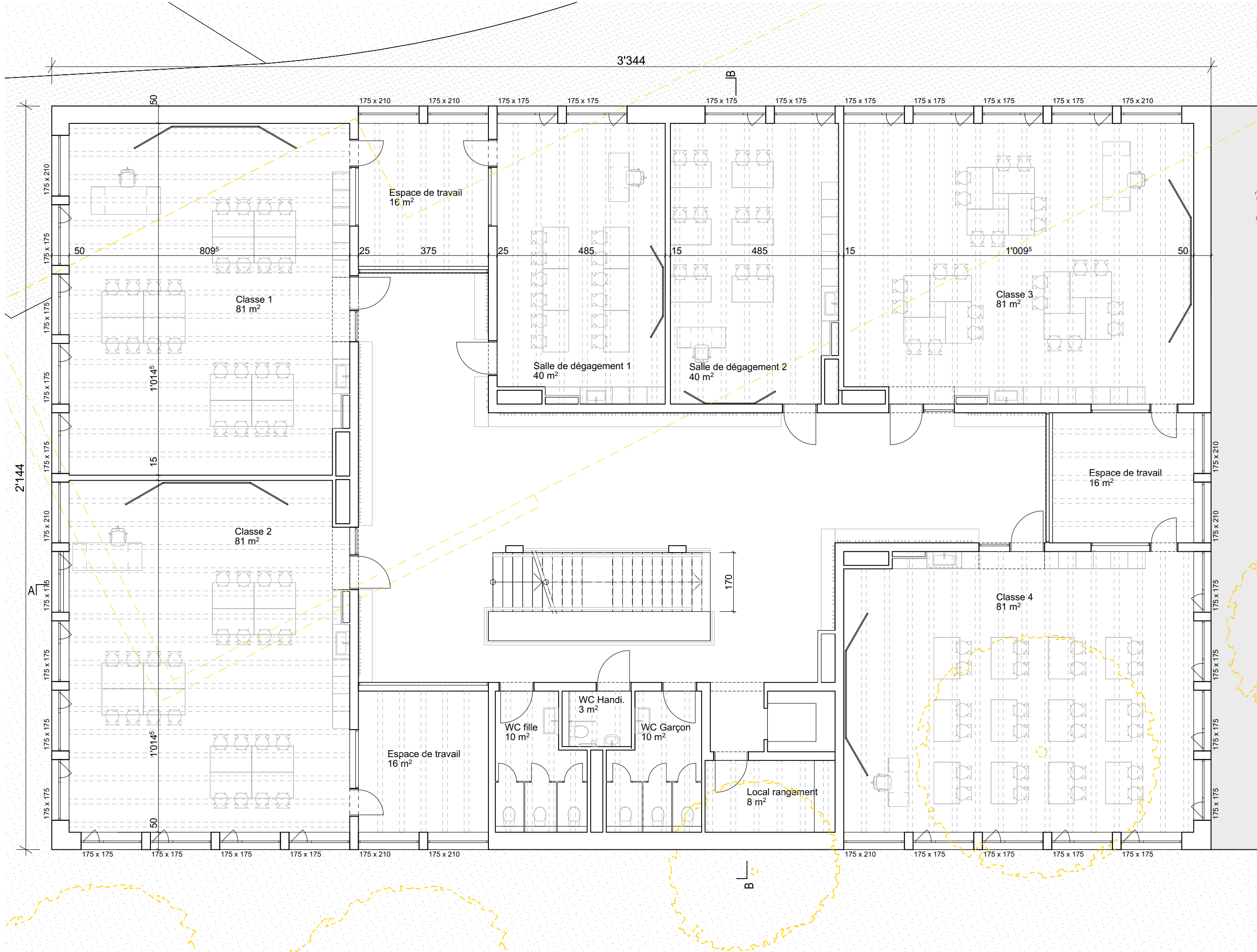


5m

1

0

1/100



POUR LES PROPRIETAIRES :

POUR LE PROMETTANT ACQUEREUR :

POUR L'ARCHITECTE :

POUR L'AUTORITE :

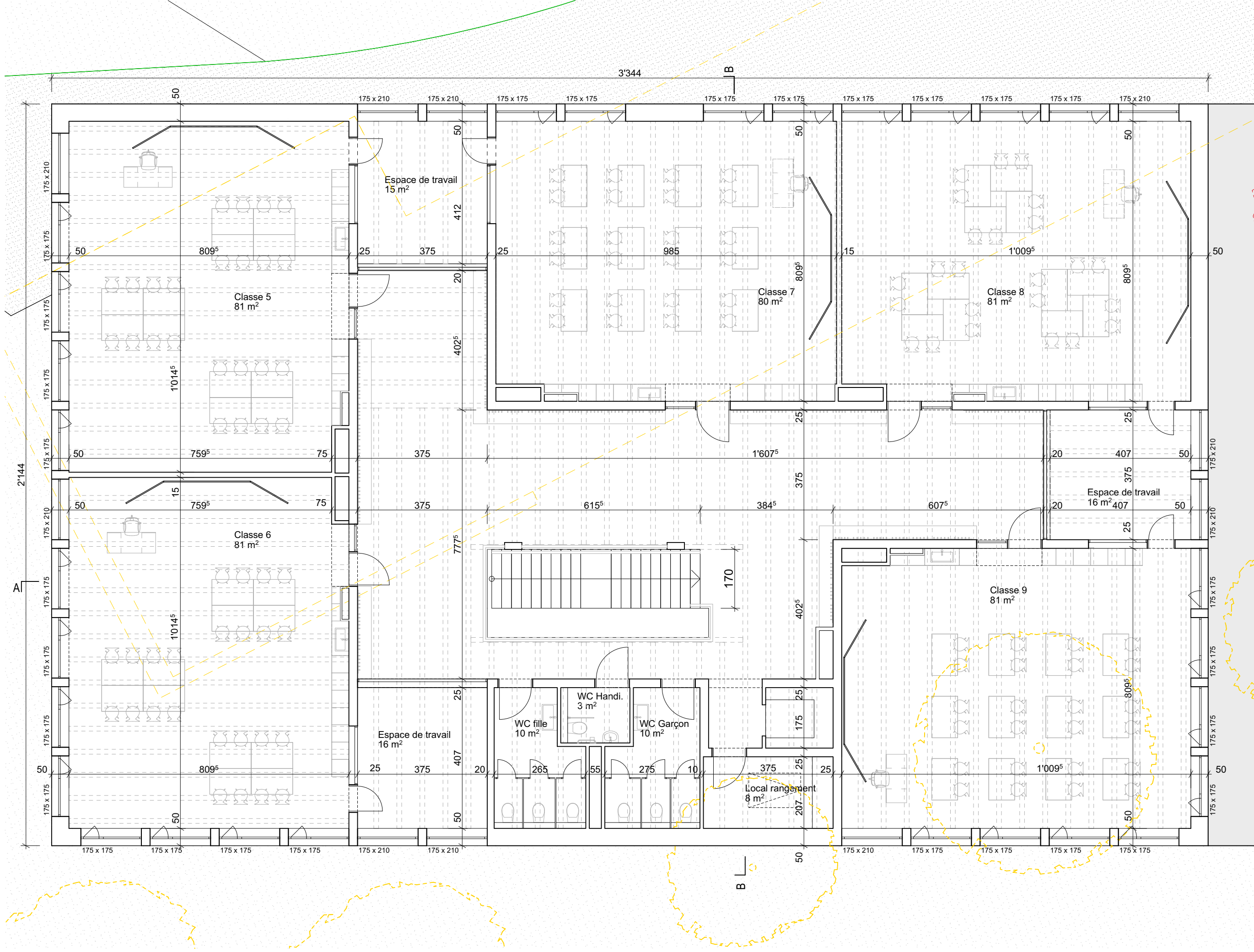


5m

1

0

1/100



POUR LES PROPRIETAIRES :

POUR LE PROMETTANT ACQUEREUR :

POUR L'ARCHITECTE :

POUR L'AUTORITE :

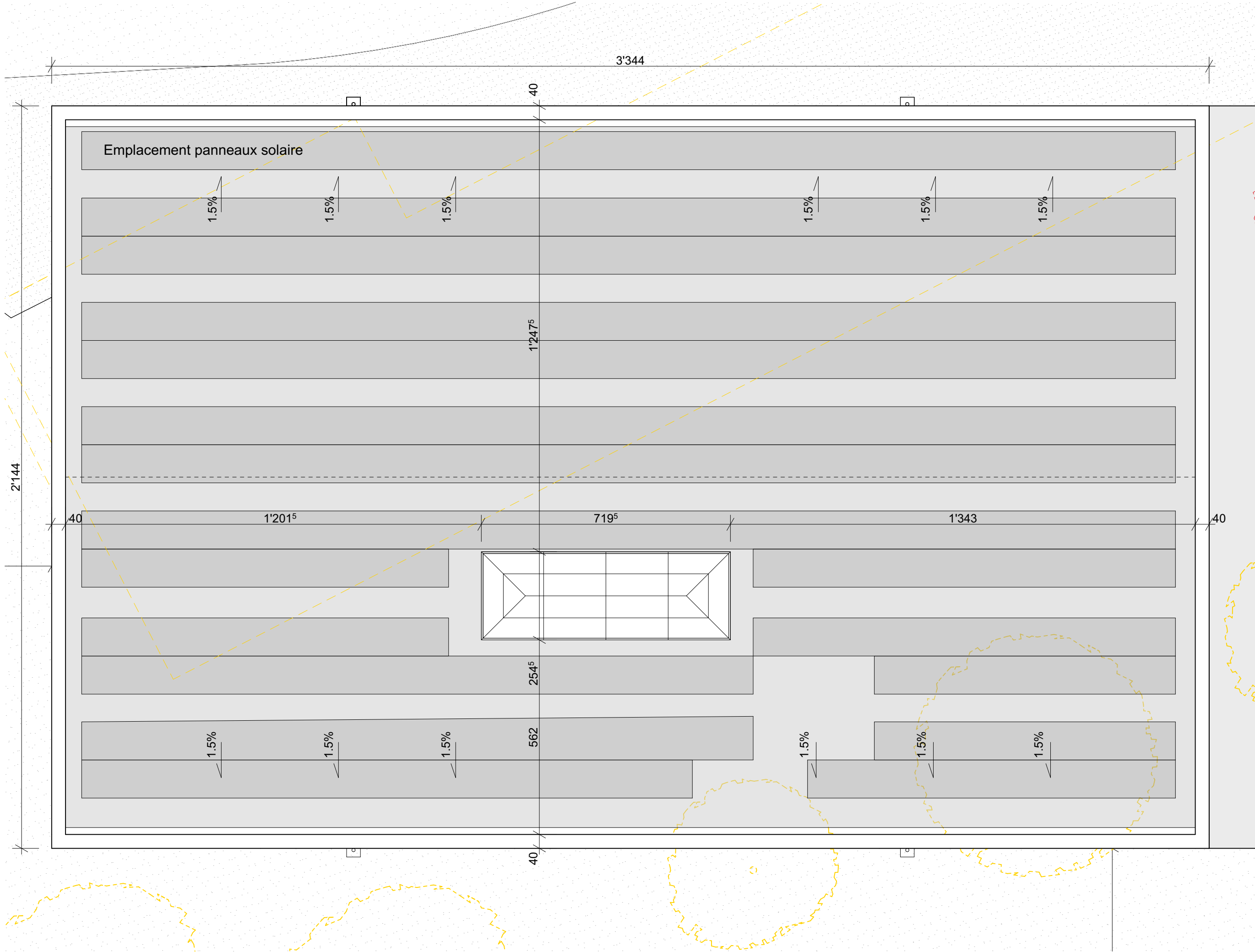


5m

1

0

1/100

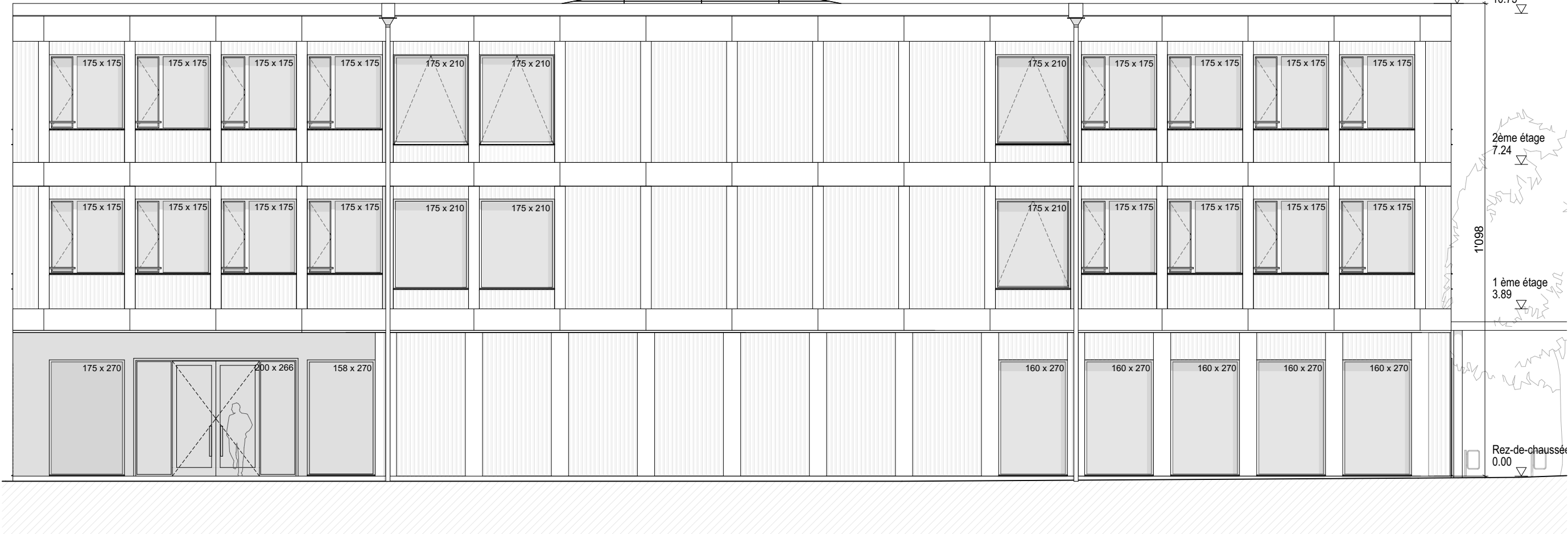


POUR LES PROPRIETAIRES :

POUR LE PROMETTANT ACQUEREUR :

POUR L'ARCHITECTE :

POUR L'AUTORITE :



POUR LES PROPRIETAIRES :

POUR LE PROMETTANT ACQUEREUR :

POUR L'ARCHITECTE :

POUR L'AUTORITE :

